



Kolly Nicolas

Actes politiques illégaux dans le canton de Fribourg et mesures à prendre

Cosignataires :

Date de dépôt :

15.12.22

DSJS

Dépôt

Depuis un certain temps, nous entendons, par voie de médias, différentes actions illégales effectuées par des groupuscules extrémistes, soi-disant en faveur du climat. Ainsi, certains groupes organisent des blocages de la circulation en se collant littéralement à la route. Dans un cas similaire en Allemagne, ce blocage a eu pour conséquence l'arrivée tardive d'une ambulance sur un lieu d'accident.

Récemment, un cas choquant a été relaté dans le journal *La Liberté* du 14 décembre 2022. Il s'agit d'un sabotage par des activistes des pneus d'un véhicule parké en Ville de Fribourg, lequel a eu pour conséquence un accident sur l'autoroute, dont l'issue aurait pu être dramatique.

Fribourg n'est ainsi plus épargnée par ces actes de violence politiques qui interpellent autant qu'ils choquent.

Cependant, ces actes sont effectués parfois avec la complaisance de certaines autorités, comme par exemple à Genève où une élue aurait donné son assentiment oral à des militants pour procéder à l'endommagement du revêtement d'une route. A Fribourg aussi existe(ait) une certaine complaisance. Je rappelle que des groupes prônant ce type d'actes illégaux étaient régulièrement accueillis gratuitement dans des bâtiments étatiques, en l'espèce à BlueFACTORY, ce qui était considéré comme « compatible et adéquat » selon le Conseil d'Etat (réponse du 3 novembre 2020 à ma question écrite 2020-CE-155) !

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent :

1. Le Conseil d'Etat condamne-t-il ces actes de sabotage et tout autre comportement illégal commis dans des buts politiques ?
2. Le Conseil d'Etat (ou la police cantonale / le Ministère public) a-t-il eu connaissance d'autres actes de sabotage militants dans le canton de Fribourg, tels que celui décrit ci-dessus (sabotage de pneus), ou d'autres types ?
3. La Police cantonale est-elle prête et dispose-t-elle des ressources suffisantes pour intervenir rapidement afin de déloger et d'empêcher d'éventuels actes illicites entravant la liberté de mouvement et d'action de la population fribourgeoise (blocus de routes par exemple) ?
4. Le Ministère public a-t-il ouvert une instruction pénale d'office suite aux faits relatés dans *La Liberté* du 14 décembre 2022 (pour tentative de lésions corporelles graves voire tentative d'homicide par dol éventuel) ?

5. Le Conseil d'Etat et le Procureur général entendent-ils prévoir, dans leur politique de lutte contre la criminalité 2022-2025, une priorité afin de lutter contre cette criminalité politique nouvelle ?

—